



**DATE DE PUBLICATION : 25 juin 2024**

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central le 25 juin 2024 au matin et le 26 juin 2024 au matin.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

François VILLEROY DE GALHAU